



Harcèlement moral par le père de mes enfants

Par **sache**, le **10/01/2008** à **08:36**

Bonjour,

Au mois d'octobre le juge a prononcé une ordonnance de non conciliation. Mon mari n'a ni le droit de garde ni d'hébergement des enfants, juste le droit de visites. Il ne vient pas les voir mais préfère téléphoner, en fait c'est plus à moi qu'il téléphone (par simple égoïsme de sa part) car les deux plus grands ne veulent pas lui parler (ils ont trop souffert à cause de lui), les petits lui parlent une minute mais la plupart du temps ils ne veulent pas parce que ses conversations ne les intéressent pas. Hier j'ai forcé un peu la main aux deux plus grands mais en entendant la conversation que mon mari a eu avec eux j'ai été écoeurée. Il répétait (comme si c'était une obsession) que je mentais, que je l'avais mis dehors, que je l'avais empêché de les voir etc... il me dénigrant devant eux pour se laver de tout. Il y a eu une enquête sociale et les enfants ont déclaré ce qu'ils avaient vécu et ce n'était pas en faveur de mon mari (je n'ai eu aucune influence sur eux). Le juge l'a aussi prévenu de ne pas mêler les enfants à ses problèmes personnels, travail etc., mais il ne s'y tient pas. Je ne sais pas actuellement comment me prémunir de tels propos, comment protéger les enfants d'un tel lavage de cerveau, car aujourd'hui c'est au téléphone et demain si les prends avec lui tous les abus seront permis.

Je n'ai aucune preuve. Dois-je contacter une assistance sociale? Faire une main courante? Faire mettre le téléphone sur écoute (après avoir porté plainte), est-ce à mes enfants de porter plainte (sachant qu'ils ont 12, 11, 8 et 5 ans) ou d'en parler à un avocat? Suis-je dans mon droit si je refuse de lui passer les enfants au téléphone? Je suis dans une impasse et ce n'est pas une situation agréable surtout que nous essayons mes enfants et moi d'avoir une vie stable et posée depuis le départ de mon mari.

Par avance je vous remercie pour votre réponse. Cordialement

PS je vous avait déjà contacté auparavant pour un problème différent

Par **sache**, le 14/01/2008 à 15:37

Bonjour,

en attendant j ai décidé de ne plus répondre au téléphone et de ne plus lui passer les enfants, quitte a subir les remontrances de son avocat ou du juge lors de la procédure d appel suite a une non-conciliation. J agie dans l intérêt de mes enfants mineurs et il en va de leur santé morale. Mon "encore mari" pourra toujours envoyer des e-mails et des lettres... mais ca laisse des traces et ce n est pas son but d en laisser!

Qu en pensez-vous?

Merci de m avoir lue, cordialement

Par **patrick02**, le 14/01/2008 à 20:10

Bonjour,

Votre message m'interpelle car il me semble déceler, au travers de vos mots, une très grande protection de vos enfants proche de la possession.

Bien sur vous me direz que non et je ne chercherai donc pas à vous convaincre.

Sachez simplement que l'équilibre affectif d'un enfant, d'un adolescent, d'un adulte, le vôtre, le mien, celui de tout être, constitue le fil conducteur souple de son évolution et de son éducation. Sans cela, l'on "boite", on n'est pas bien, quelque chose manque dans notre vie.

Alors, vous me direz " Oui mais l'autre il n'est pas bien, il n'agit pas bien, il me dénigre à l'égard de mes enfants" Soit, c'est vrai que ce n'est pas bien.

Je réalise des enquêtes sociales depuis de nombreuses années et ces situations sont courantes croyez moi. J'ai rarement vu un parent se livrant à la critique de l'autre parvenir à ses fins, c'est à dire à réussir à dresser les enfants contre la mère, par exemple.

D'ailleurs, selon vos termes, cela n'est effectivement pas le cas en ce qui vous concerne. Vos enfants vous sont proches, n'est ce pas ?

En revanche, vos mots expriment également une autre grande inquiétude. Celle d'imaginer que le père puisse parvenir à ses fins. Alors, pour éviter ça, dans votre esprit, il faut réduire les contacts verbaux et relationnels entre le père et les enfants. C'est de VOTRE inquiétude qu'il faut parler alors plus de celle à l'égard de vos enfants.

Si vous limitez, d'une manière ou d'une autre, les relations entre les enfants et leur père, vous limiterez leur besoin d'équilibre affectif envers celui-ci. Vous commettrez alors une erreur et je peux constater, sur ce point, des reproches faits par des enfants à l'un de leur parent.

A la lecture de mes lignes, je vous invite a ne rien reconnaître de ce que je vous explique, en tout cas, pas officiellement, par écrit, en répondant. En revanche, je vous invite à méditer sur vous même et à vous interroger quant à votre peur.

N'interdisez pas le père d'entrer en contact téléphonique avec vos enfants et surtout madame ne laissez plus traîner vos oreilles.....Croyez vous que vos enfants ne s'en rendent pas compte? Les pensez vous réellement totalement libres dans leurs conversations avec leur père ? Vous dites que les discussions sont creuses, sans intérêt pour eux. Vous êtes vous déjà demandé si vos enfants n'apprécieraient pas d'échanger avec leur père des avis, des questions dont ils ne peuvent librement faire état puisque vous n'êtes jamais bien loin? Et oui, parcequ'ils ne veulent pas vous blesser ou vous faire de mal, ils se taisent et vous en déduisez qu'ils ne portent que peu d'intérêt envers leur père.

Réagissez madame mais déjà envers vous ,

Cordialement,

Patrick

Par **sache**, le **15/01/2008** à **08:39**

Bonjour Patrick02,

Je vous remercie vivement pour votre modération et l'expérience dont vous me faites part dans votre lettre. C'est respectable, car la société a besoin de gens comme vous! . Je tiens juste à préciser que c'est par hasard que j'ai entendu la conversation et c'est normal d'avoir été extrêmement choqué (ma lettre en dit long). Pour les conversations téléphoniques (rares), ce sont les enfants qui gèrent, mais je ne leur tirent ni les vers du nez, ni laisse trainer mes oreilles. Donc les enfants vont continuer à gérer!

Cordialement

Par **patrick02**, le **15/01/2008** à **18:37**

Bonsoir,

Vous avez opté pour le bon choix, félicitations. Vous savez, au-delà de mes explications ce que j'aurais pu rajouter et croyez-moi c'est vrai, c'est que dans la majeure partie des cas, c'est souvent vers le parent qui critique que les enfants se retournent. Effectivement, comment accepter que quiconque puisse dénigrer l'un ou l'autre de nos parents.

Une question également que je souhaite vous poser. Avez-vous eu une copie du rapport d'enquête sociale? Sachez que vous en avez le droit, ce document vous appartient. Lisez-le à fond.

Bonne soirée,

Salutations,

Patrick

Par **via**, le **05/04/2018** à **11:51**

Bonjour, mon fils en grande souffrance à l'école du aux malversations de son père (caché au sein de la garderie avec la dame de la garderie faisant mentir mon fils...), enquête sociale en cours, tribunal pour bientôt et plainte contre le père qui est toujours en enquête pour harcèlement et volonté de nuire en ma personne.

Cependant mon fils n'étant pas bien j'ai demandé une réunion éducative à l'école et j'ai voulu être accompagnée de ma sœur car je ne veux affronter le père.

Refus de la directrice me disant que je peux prendre un parent d'élève or la situation est plus complexe

que puis-je faire? Il m'est impossible après 9 ans de harcèlement d'être face au père qui met en avant que c'est moi le problème avec une directrice qui protège le salarié fautif et de surcroît le père.